

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2, L712-3 et L718-10,
Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et notamment l'article 44,
Vu l'audition du candidat le 26 février 2021,
Vu l'avis du Conseil des membres du 5 mars 2021,
Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,
Considérant que 68 membres étaient présents ou représentés sur les 77 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 5 mars 2021

Après en avoir délibéré par vote électronique à bulletin secret et considérant les résultats du vote, à savoir :

- Sur 55 votes recueillis dans l'urne électronique
 - OUI : 50 voix
 - NON : 1 voix
 - Blanc : 4

DÉCIDE

Le Conseil d'Administration élit Monsieur Hervé LUGA Vice-Président en charge des questions et ressources numériques de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, pour une durée de 4 ans.

Toulouse, le 5 mars 2021

**Le Président de l'Université
Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**



Philippe RAIMBAULT